

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le 10 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'activités de l'école, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/06/2020

Secrétaire : Patrick BATTARD

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

POINT À RAJOUTER À L'ORDRE DU JOUR :

- Avenant à la convention de stage de formation en milieu professionnel entre la commune et le lycée agricole privé de COSTA DE BEAUREGARD.
- Emploi d'été.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

La 1^{ère} réunion du conseil communautaire aura lieu le 16/07/2020 pour l'élection du président, des vices présidents et le vote du compte administratif.

Le reste de la livraison des masques commandés par la Communauté de Communes aura lieu le 15/06/2020 afin que la commune les distribue aux habitants.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire modificatif pour la hauteur de la maison de M. MARCHIORI Grégory, Grange-Maréchal, accordé le 27/04/2020.
- Un permis de construire modificatif pour la couleur de la façade de la maison de M. AYDOGMUS Tuncay, Galloux, accordé le 04/06/2020.
- 1 déclaration de travaux pour l'aménagement de combles, au nom de M. AGHERBI Abdelkader, Rue Pichat, accordée le 03/03/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la rénovation d'une clôture existante, au nom de M. MERCIER Michel, Rue de la Croisette, accordée le 15/05/2020.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain en vue de construire, au nom de M. PACHOUD Jean-Noël, Rue de la Croisette, accordée le 14/03/2020.
- 1 déclaration de travaux pour une modification de clôture, au nom de M. PACHOUD Jean-Noël, Rue de la Croisette, accordée le 24/03/2020.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. LOZAC'H Nicolas, Rue de la Remarde, accordée le 04/06/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux solaires, au nom de EDF ENR pour M. SIBERT Jean-Daniel, Route des Vignobles, accordée le 27/04/2020.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Une réunion a eu lieu le 08/06/2020 pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente. Suite au confinement lié au COVID 19, le chantier a pris 2 mois de retard. Un nouveau planning a été mis en place. Les travaux dans la grande salle devraient se terminer en fin d'année 2020 et ceux pour la salle de restauration scolaire devraient débuter début 2021.
- Suite à plusieurs accidents à la chicane du Pognient, la signalisation va être renforcée.
- De nombreux poids-lourds à destination de GEODIS à Alpespace, arrivent au Chef-Lieu par erreur. Il convient de voir avec l'entreprise pour faire modifier l'adresse sur google map.

1- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, désigne les délégués titulaires et suppléants diverses commissions communales selon le tableau ci-joint.

2- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Déléguée titulaire : Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire
- Délégué suppléant : M. COUX Emmanuel, 2^{ème} adjoint

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE MÉTROPOLÉ SAVOIE

- Déléguée titulaire : Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire
- Délégué suppléant : M. COUX Emmanuel, 2^{ème} adjoint

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SIBRECSA

- Délégué titulaire : M. VUAGNOUX Philippe, conseiller municipal

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU RPI (Regroupement Pédagogique de Laissaud - Les Mollettes et Ste-Hélène-du-Lac)

Déléguées titulaires :

Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire
Mme FIAMENGHI Martine, 4^{ème} adjointe

Délégué suppléant :

M. FEITH Jérôme, Conseiller Municipal

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DES EAUX de Chamoux-Sur-Gelon

Délégués titulaires :

M. MOLLARD André, 1er adjoint
Mme LOVET Céline, conseillère municipale

Délégués suppléants :

M. DONZEL Jérôme, Conseiller Municipal
M. MOLLOT Henri, Conseiller Municipal

3- ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal, désigne les membres de la commission d'appel d'offres pour tous les marchés et pour la durée du mandat :

Membres titulaires

- M. MOLLARD André
- M. BERTHET Daniel
- M. COUX Emmanuel

Membres suppléants

- M. VUAGNOUX Philippe
- M. MOCELLIN Yves
- M. FEITH Jérôme

4- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Mme Le Maire explique que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal et qu'il convient de désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal désigne Mme FIAMENGHI Martine, 4^{ème} adjointe, représentant le collège des élus et Mme CARRET Nathalie, rédacteur principal 1^{ère} classe, représentant le collège des agents.

5- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « CANICULE »

Le Conseil Municipal, désigne Mme LOVET Céline, conseillère municipale, comme référent canicule.

6- DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Le Conseil Municipal désigne M. BATTARD Patrick, conseiller municipal, dans la fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

7- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « Lutte contre l'ambroisie »

Le Conseil Municipal désigne M. FEITH Jérôme, Conseiller Municipal, comme référent Ambroisie.

8- COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal présente comme membres de la commission Communale des Impôts Directs :

Adjoint délégué au maire : M. COUX Emmanuel.

COMMISSAIRES TITULAIRES domiciliés dans la commune :

M. BERTHET Daniel, M. MOLLOT Henri, M. BUISSON Roger, Mme VULLIERME Annie, M. BERTHET Jean-Louis, M. BARNIER Alain.

COMMISSAIRES SUPPLÉANTS domiciliés dans la commune :

Mme FIAMENGHI Martine, Mme BERTHET-RAMBAUD Annick, M. BRIDOUX Lionel, Mme JONGMANS Thérèse, M. DONZEL Jérôme.

9- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide de confier à Mme Le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant maximal fixé à 100 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

10- AUTORISATION A LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE D'ASSISTER AUX RÉUNIONS

Le Conseil Municipal autorise la secrétaire de mairie à assister aux séances de l'assemblée, pendant toute la durée de la session obligatoire et facultative, afin d'aider le Conseiller secrétaire de séance dans les travaux d'écriture.

11- FISCALITÉ LOCALE

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation se traduira au 1er janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affectée aux communes et les intercommunalités seront compensées par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale. Les communes ne voteront pas de taux de taxe d'habitation.

Mme Le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir les taux des 2 taxes locales (FNB et FB) de l'année 2019 pour l'année 2020 :

- Foncier non bâti : 33.65 %
- Foncier Bâti : 9.71%.

12- TARIF ET RÈGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE

Le Conseil Municipal décide de garder la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR pour la livraison des repas de la cantine en liaison froide à 3.55 € HT soit 3.75 € TTC le repas. Le prix du repas la cantine scolaire de Ste-Hélène-du-Lac est fixé pour l'année scolaire 2020/2021 à 5 € TTC à partir du 01/09/2020.

Le prix de la garderie est fixé à 2.50 € le passage à partir du 01/09/2020 et à 4 € en cas de retard des parents à la garderie du soir.

Le règlement de la cantine et de la garderie scolaire est approuvé et Mme Le Maire est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention avec Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR.

13- PRIME EXCEPTIONNELLE ATTRIBUABLE AUX FONCTIONNAIRES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que les services de notre collectivité ont assuré une présence effective pour l'accueil des enfants des personnes prioritaires,

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.

- Pour les agents du service périscolaire et le ménage chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires.

Cette prime exceptionnelle sera :

- de 20 € par demi-journée de travail pour les agents de la cantine, garderie et ménage (selon le tableau de leurs heures effectuées pendant le confinement)

- un forfait de 266 € pour la secrétaire (rédacteur principal de 1^{ère} classe)

- un forfait de 200 € pour la secrétaire (adjoint administratif principal de 2^{ème} classe)

Elle sera versée en une fois au mois de Juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- Mme le Maire est autorisée à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

14- AVENANT A LA CONVENTION DE STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ DE COSTA DE BEAUREGARD

Mme Le Maire rappelle la délibération en date du 03/03/2020 l'autorisant à signer la convention de stage de formation en milieu professionnel avec le lycée agricole privé Costa de Beauregard situé à Chambéry et le représentant de Chloé FEITH. Elle est actuellement en seconde Bac Pro aménagement paysager.

Suite à la période de confinement, le stage n'a pas pu avoir lieu sur les deux périodes prévues initialement du 06/04/2020 au 24/04/2020 et du 22/06/2020 au 11/07/2020.

Mme Le Maire donne lecture de l'avenant à la convention pour que le stage puisse se dérouler du 15/06/2020 au 11/07/2020.

La formation consiste en l'entretien des espaces verts (tonte, désherbage, taille...) et la création d'espaces verts (plantations, réalisation de petites maçonneries...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire à signer l'avenant à la convention de stage (du 15/06/2020 au 11/07/2020) avec le lycée agricole privé Costa de Beauregard et le représentant légal de l'élève.

15- EMPLOI D'ETE

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'adjoint technique du 06/07/2020 au 24/07/2020. Les fonctions de cet emploi saisonnier seront les suivantes : travaux de peinture, espaces verts, nettoyage des chemins ruraux, ménage de la mairie, salles de réunions, divers.

DIVERS :

- Compteur Linky : ENEDIS doit procéder prochainement au remplacement des compteurs d'électricité par un compteur Linky. Chaque propriétaire doit recevoir un courrier d'ENEDIS.
- Un primeur souhaite venir vendre des fruits et légumes provenant de la Drôme et de l'Isère sur le parking de la mairie. La commune lui demande de faire lui-même sa publicité.
- Les jardins de Marie : il convient de résoudre le problème de la pompe à eau qui est manuelle et très difficile à utiliser. Le nombre de parcelles louées à ce jour est de 3 sur 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie